

La République du Centre, 4 août 2013

JUSTICE ■ Jean-Pierre Sueur approuve la suppression de la taxe de 35 euros

La garde des Sceaux, Christiane Taubira, a annoncé la suppression - qui sera inscrite dans la prochaine loi de finances pour 2014 - de la taxe obligatoire de 35 euros, dont devaient s'acquitter les particuliers pour saisir la justice. Selon le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, « l'instauration par le précédent gouvernement de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros a eu pour conséquence de pénaliser les justiciables les plus vulnérables, puisqu'elle rendait payant l'accès au juge pour des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, en dépit des possibilités d'exemption qui subsistaient. Sa suppression, qui était demandée et attendue, facilitera